



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/07/2019

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2019-ARA-KKP-2072

1. Intitulé du projet

Réorganisation des circulations et accès au centre hospitalier de Romans-sur-Isère, notamment au nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Romans-sur-Isère

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Romans-sur-Isère

RCS / SIRET

2 1 2 6 0 2 8 1 7 0 0 0 1 8

Forme juridique

Collectivité territoriale (Commune)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--|--|
| 6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale | Le projet consiste en la prolongation d'une route à deux voies de moins de 10 km sans élargissement d'au moins une voie. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit de prolonger la rue du Professeur Jean Hamburger et déplacer et requalifier le chemin de Saint-Pierre reliant l'avenue G. De Gaulle-Anthonioz et la rue Jean-Baptiste Clément. Ces aménagements ne nécessitent aucun travaux de démolition.

4.2 Objectifs du projet

Dans le cadre de la restructuration du centre hospitalier de Romans-sur-Isère et du développement urbain futur des secteurs de Meilleux et de la Paillère, il apparaît nécessaire de structurer les circulations notamment dans un souci de sécurisation des accès au centre hospitalier.

Les aménagements décrits précédemment seront donc accompagnés de :

- la création d'un giratoire sur l'avenue Geneviève De Gaulle-Anthonioz permettant notamment de desservir le centre hospitalier ;
- le réaménagement sur place de la route de Marie avec la création d'un giratoire permettant de desservir le nouvel EHPAD par un giratoire et aux bus, cycles et piétons de circuler avec notamment l'aménagement d'arrêts de bus, de trottoirs et de bandes cyclables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Prolongation de la rue du Professeur Jean Hamburger

Déplacement et requalification du chemin de Saint-Pierre reliant l'avenue G. De Gaulle-Anthonioz et la rue Jean-Baptiste Clément

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les deux voies créées permettront une desserte des quartiers de Meilleux et de la Paillère et une sécurisation du fonctionnement du centre hospitalier car actuellement les camions de livraison doivent traverser le site du centre hospitalier.

En parallèle :

- les giratoires sécuriseront les accès au centre hospitalier et notamment son EHPAD ;
- les bus, cycles et piétons pourront circuler en toute sécurité sur la route de Marie ;
- le nouvel EHPAD sera desservi par des arrêts de bus.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne nécessite pas de procédure administrative spécifique. Toutefois, il va faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, lancée par délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2019.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|-----------|
| - Rue du Professeur Jean Hamburger : 5 600 m ² environ Largeur de chaussée 6,5 m, 2 pistes cyclables de 1,25 m, 2 trottoirs de 1,5 m et 2 m, un espace de 2 m, pour une largeur totale de 14 m sur une longueur d'environ 400 m - Chemin de Saint-Pierre : 1 320 m ² environ Largeur de chaussée 5,5 m, 2 trottoirs de 1,5 m et 2 m, un espace de 2 m, pour une largeur totale de 11 m sur une longueur d'environ 120 m | |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Quartiers de Meilleux et de la Paillère
à Romans-sur-Isère (26100)

Coordonnées géographiques¹

Long. 05°02'24"21 Lat. 45°04'48"30

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05°02'24"21 Lat. 45°04'48"30

Point d'arrivée :

Long. 05°02'28"57 Lat. 45°04'01"31

Communes traversées :

Romans-sur-Isère uniquement

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du réseau routier départemental Drômois Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la commune de Romans-sur-Isère (3ème échéance) approuvé le 3 juin 2019 |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | L'établissement COURBIS SYNTHÈSE situé 14 rue Marie Curie à Romans-sur-Isère fait l'objet d'un PPRT prescrit par arrêté préfectoral le 4 juin 2010 et approuvé le 29 novembre 2012. L'établissement BAULE SA situé 55 avenue de la Déportation Romans-sur-Isère fait l'objet d'un PPRT prescrit par arrêté préfectoral le 20 janvier 2011 et approuvé le 14 juin 2013. Ces deux sites sont situés à 5 et 5,9 km du projet. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2 km au Nord du projet. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet est situé à proximité d'un corridor écologique à préserver ou à restaurer. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romans-sur-Isère approuvé le 8 juillet 2013 prévoit que "dans le cas de travaux ou d'aménagement sur les corridors identifiés [...], des mesures compensatoires de reconstitution des corridors ou des milieux naturels touchés sont obligatoires". |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le projet va engendrer la consommation d'environ 7 000 m ² de terres cultivées situées dans des zones urbaines ou à urbanisation future du PLU : en zone UC : zone d'habitat et d'équipements collectifs ; en zone 1AUm : secteur dont l'ouverture à l'urbanisation est notamment conditionnée par la réalisation des équipements internes à la zone et pour laquelle des orientations d'aménagement et de programmation ont été définies ; en zone 1AU _p : secteur dont l'ouverture à l'urbanisation est notamment conditionnée par la réalisation des équipements internes à la zone. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les voies permettront de desservir les secteurs de Meilleux et de la Paillère ainsi que les livraisons du centre hospitalier. Le projet n'engendre pas de déplacements en lui-même mais permettra de rationaliser et de fluidifier les déplacements dans le quartier concerné. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | De par le trafic véhicule engendré, la voie nouvelle sera source de bruit, tout comme les voiries avoisinantes. |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>De par le trafic véhicule engendré, la voie nouvelle sera source de pollution routière, tout comme les voiries avoisinantes. Mais l'amélioration des conditions de desserte et de trafic dans le secteur concerné devrait permettre de limiter la pollution actuelle.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>De par le trafic véhicule engendré, la voie nouvelle sera source de vibration, tout comme les voiries avoisinantes.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>De par le trafic véhicule engendré, la voie nouvelle sera source d'émissions lumineuses (éclairage public et phares des véhicules), tout comme les voiries avoisinantes.</p> |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>De par le trafic véhicule engendré, la voie nouvelle sera source de pollution routière, tout comme les voiries avoisinantes. Mais l'amélioration des conditions de desserte et de trafic dans le secteur concerné devrait permettre de limiter la pollution actuelle.</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | A ce jour, les terres concernées sont cultivées. Toutefois, le Plan Local d'Urbanisme prévoit qu'elles soient urbanisées (zones UC, 1AUm et 1AUp). |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de création de voiries accompagne le projet de restructuration du centre hospitalier de Romans-sur-Isère qui comprend notamment la construction d'un nouvel EHPAD (252 lits, travaux finalisés) et d'un pôle Mère-Enfant (en cours de construction, livraison prévue pour le second semestre 2019).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet prévoit la création de pistes cyclables et de trottoirs qui favoriseront les modes de déplacement doux. De plus, les voiries seront agrémentées de plantation de hautes tiges et d'espaces verts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les projets de prolongation de la rue du Professeur Jean Hamburger et du chemin de Saint-Pierre sont inscrits au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Romans-sur-Isère approuvé le 8 juillet 2013 par le biais respectif des emplacements réservés n° 32 "Création d'une voie primaire de desserte du quartier de la Paillère" et n°30 "Création d'une voie primaire de desserte Est-Ouest du quartier Meilleux". Ce projet a donc d'ores et déjà fait l'objet d'une évaluation environnementale partielle. Compte-tenu de ces éléments et de la faible importance des aménagements prévus, il apparaît peu pertinent que le projet soit soumis à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input type="checkbox"/> |

